

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	20	4	11

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Vingt-quatre octobre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique CAZEAU, 1^{er} Adjoint

OBJET DE LA DELIBERATION

117/22 : DON AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MATERIELS ET DE FOURNITURES MEDICALES

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Monsieur Patrick PEIRETTI, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Sébastien LEROY, représenté par Monsieur Dominique CAZEAU.
Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Julie FLAMBARD représentée par Monsieur Patrick SALEZ.
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Arlette VILLANI.
Madame Catherine AIMAR, représentée par Madame Sophie DEGUEURCE.
Monsieur Didier SOBRIE, représenté par Monsieur Didier LAUMONT.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT. Monsieur CAZEAU n'exprimera son vote qu'à titre personnel.

Considérant que Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, BAROGHEL et YVARS et Monsieur REVET-SERVETTAZ ne prennent pas part au vote et quittent la salle en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Madame Cécile DAVID ne prend pas part au vote, en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Amandine BAZZANO est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : DON AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MATERIELS ET DE FOURNITURES MEDICALES

Monsieur Dominique CAZEAU rappelle au Conseil que la Commune a mobilisé des moyens matériels, humains et financiers afin de faire face à la propagation de l'épidémie de COVID-19 sur son territoire. Dans ce cadre, du matériel et des fournitures médicales ont été commandés, et affectés notamment au centre de vaccination temporaire, mis en place par la Commune lors des campagnes de vaccination préconisées par le Gouvernement.

A ce jour, certains matériels demeurent en bon état de fonctionnement.

De même, certaines fournitures médicales demeurent inutilisées, telles que des compresses, des seringues, des aiguilles micro fine, des pansements, de l'alcool, des gants jetables, des sceaux, des thermomètres frontaux, des stéthoscopes, et un tensiomètre.

Ces matériels et fournitures ont suscité l'intérêt du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mandelieu-La Napoule, lequel assure la gestion d'un établissement médico-social : l'EHPAD FLORIBUNDA, ainsi qu'un service de soin infirmiers à domicile (SSIAD).

Le CCAS de Mandelieu-La Napoule a ainsi sollicité l'acquisition, par donation, de :

- 1 table d'examen, d'une valeur unitaire de 300 € HT
- 2 chariots inox (tables roulantes en inox), d'une valeur unitaire de 104,17 € HT
- Des fournitures médicales diverses, non usagées : compresses, seringues, aiguilles micro fine, pansements, alcools, gants jetables, sceaux, thermomètres frontaux, stéthoscopes, et tensiomètre.

La donation de ces fournitures au CCAS de Mandelieu-La Napoule permettrait à ce dernier de se doter de moyens matériels supplémentaires pour l'exercice de ses missions de service public, via la gestion de l'EHPAD, et du SSIAD.

Compte-tenu de l'intérêt général que revêt l'opération, il est proposé au Conseil d'autoriser le don de l'ensemble de ces fournitures médicales au CCAS de Mandelieu-La Napoule.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (24 VOIX)

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote. Monsieur CAZEAU n'a exprimé son vote qu'à titre personnel.

Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, BAROGHEL et YVARS et Monsieur REVET-SERVETTAZ n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle.

Madame Cécile DAVID n'ayant pas pris part au vote.

AUTORISE le don au Centre Communal d'Action Sociale de Mandelieu-La Napoule les matériels et fournitures médicales suivantes :

- 1 table d'examen, d'une valeur unitaire de 300 € HT
- 2 chariots inox (tables roulantes en inox), d'une valeur unitaire de 104,17 € HT
- Divers petites fournitures médicales : compresses, seringues, aiguilles micro fine, pansements, alcools, gants jetables, sceaux, thermomètres frontaux, stéthoscopes, et tensiomètre.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de ce don, et à son exécution.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire empêché,

Le Premier Adjoint
Dominique CAZEAU



La Secrétaire de séance,
Amandine BAZZANO

